

AG DES PERSONNELS ET USAGERS DE LA MAISON DE LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES DE CAEN

Nous, personnel et usagers de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen, chercheur.es, doctorant.es, enseignant.es-chercheur.es, ITA et BIATSS, réuni.es en Assemblée Générale le 13 février 2020, affirmons notre opposition à la réforme des retraites et aux orientations du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Prolongeant de multiples réformes ayant touché les services publics en général, et l'Enseignement Supérieur et la Recherche en particulier, nous considérons que ces projets ne peuvent qu'accroître encore davantage la dégradation généralisée de nos conditions de travail et d'existence, mais aussi de nos missions de service public.

Nous dénonçons :

- La réforme des retraites présentée par le gouvernement et dont les modalités actuelles ne peuvent qu'aboutir à une diminution des pensions ;
- Le gel du point d'indice des fonctionnaires depuis 2010 qui conduit à une dégradation continue des niveaux de rémunération ;
- La remise en cause des fonctions du CNU et de la collégialité de l'évaluation des carrières par les pairs (ces fonctions seraient alors assurées par les universités, ce qui ouvre la voie à des logiques locales) ;
- La création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires (CDI de projet ou *tenure track*) qui accentueront encore davantage une précarité aujourd'hui déjà insupportable ;
- La généralisation du recours aux vacations pour les doctorant.e.s, qui accentue leur précarité, la concurrence des un.e.s contre les autres ainsi que leur subordination économique et scientifique vis-à-vis de leurs encadrant.es et de l'université ;
- La dégradation généralisée des conditions de travail dans l'ESR et les méthodes de « management » destructrices des collectifs de travail ;
- La généralisation des financements sur projet – mise en place avec la création de l'Agence nationale de la Recherche en 2005, puis exacerbée en 2007 par l'application de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) – qui conduit :
 - à la mise en concurrence permanente des équipes de recherche à l'échelle nationale, mais aussi intra-universitaire et même à l'intérieur des équipes elles-mêmes ; mise en concurrence renforcée par l'amplification d'une logique de rémunérations individualisées (primes) ;
 - à la précarisation des personnels (contrats courts, renouvelés ou non, et souvent au dernier moment) ;
 - à favoriser les gros équipements (inutiles en SHS) et l'équipement individuel au détriment du personnel ou de l'entretien de l'équipement collectif ;
 - à empêcher la recherche à long terme ;
 - à la suppression de la notion d'emploi ou de métier en lui substituant l'opération (forcément limitée dans le temps et sanctionnée par un livrable) et la compétence (mouvante, associée à des projets où les agentes et agents sont supposés accumuler et activer par la formation continue ou l'expérience de terrain) ;
 - à la nécessité, ultra coûteuse à l'échelle des établissements, d'identifier et de reformer des contractuels pour remplacer ceux qui sont partis à l'issue des projets de recherche ;
 - la dégradation des conditions de travail des BIATSS et ITA, soumis de plus en plus à la pression en raison des exigences, en constante évolution, de gestion et de délai liés à la recherche sur projets.

Conscient.es de la nécessité de soutenir et de participer au mouvement en cours contre la réforme des retraites et la LPPR, nous appelons donc les collègues à nous rejoindre dans l'action et à intensifier la mobilisation.